

Concerne le PLV de la commune de
Hochfrankenheim

au commissaire enquêteur du PLV
du Pays de la Zorn

Concernant les parcelles n° 81 et 82 sur les quels il y a
une AOP. Vu le plan que vous m'avez transmis par l'intermédiaire
du Maire Monsieur Alain Gumbel en Janvier 2019 quand j'ai
voulu faire les branchements lors de la refonte des réseaux d'eau et
d'assainissement et de la route du bureau d'études OTE ingénierie
qui fait votre PLV. Je vous ai déjà fait part de mes préoccupations
concernant ce bureau d'étude qui ne sait même pas lire un
plan cadastral, car les parcelles n° 81 et 82 font que plus que
35 ares alors que le bureau OTE marque le secteur concerné
à une surface de 84 ares sur le plan avec une échelle que vous
m'avez transmis.

concernant les parcelles n° 37, 83 et 84 sont classés en zone
N.V alors que c'est l'une des plus grande ferme du village
concernant la parcelle n° 64 quand a elle n'est constructible que sur
40m à partir de la route, alors qu'il y a usque de carli de base
si on ne peut pas reculer plus loin de la route pour éviter que
la descente du garage débute près de la route.

Je vous joint la copie de la lettre que je vous ai transmis en
Janvier 2019.

le 21 janvier 2019

à la Direction de la C. U. du Pays
de La Joux

En réponse à votre courrier que Monsieur le
 Maire m'a transmis, concernant ma demande
de branchement pour mon terrain. Je me permet
de vous répondre que en tant que simple citoyen
démuni du moindre grain d'intelligence, je ne
permettrai jamais de remettre en cause les décisions
de nos technocrates sortis des plus hautes écoles
Françaises, que vous payez pour inventer les pires
conneries technocratiques à la Française que l'on
peut imaginer (voir le plan du PLVI =
OAP sur des vergers et prés) de OTE ingénier
du cabinet Claude Andus que le Maire m'a
transmis. En 2006 on m'a déjà refusé
2 permis de construire et plusieurs C.U et je n'ai
jamais accepté les conneries que l'on m'a
proposé à l'époque pour pouvoir construire.